

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 6^e/58-07
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONTRAT CADRE PLURIANNUEL

- **Contrat d'assainissement avec la Commune de MONTREUX-VIEUX**
- **Contrat d'assainissement avec le SIA de MOERNACH-KOESTLACH**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/I – 6^{ème}/08 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au 3^{ème} Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 18 mai 2006 et 10 avril 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

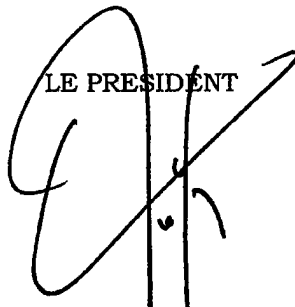
- Approuve les projets de contrats d'assainissement avec la Commune de Montreux-Vieux ainsi qu'avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Moernach-Koestlach,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les documents joints au rapport.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER